

Envoyé en préfecture le 14/06/2022

Reçu en préfecture le 14/06/2022

Affiché le

ID: 050-200056844-20220606-DM_2022_0193_CC-AR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

Décision prise en application des dispositions édictées par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

DECISION N°DM_2022_0193_CC

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-

Cotentin,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Convention de location de la salle de spectacle de l'Espace Culture! Buisson pour l'école Marie Ravenel Vu la délibération du 5 juillet 2020 n°DEL2020_159 donnant délégation de pouvoirs au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté n° AR_2021_0632_CC du 17 février 2021 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués

3 - Domaine et Patrimoine

3.5 – Autres actes de gestion du domaine public

CONSIDERANT que la ville souhaite accompagner l'école Marie Ravenel pour lui permettre d'organiser son spectacle de fin d'année,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} – de mettre gratuitement à disposition de l'École Marie Ravenel la salle de spectacle situé à l'Espace Culturel Buisson, 73 rue Ferdinand Buisson, 50110 Cherbourg-en-Cotentin, le 16 juin 2022.

ARTICLE 2 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter :

- de sa publication pour le recours des tiers,

- de sa notification pour le recours de l'intéressé(e).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <u>www.telerecours.fr</u>,

Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

ARTICLE 3 - M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin,

Le 06 juin 2022,

Pour le Maire,

dooura